

Limitations temporaires des usages de l'eau

Département de l'Ain Saône aval

CRISE

Particuliers

Interdit



Pelouses, massifs fleuris
et plantes en pots

Interdit



Espace vert

Arrosage



Jardins potagers

**Autorisé uniquement
de 20h à 9h**

Interdit



Véhicules

Lavage



Façades, toitures, trottoirs
et autres surfaces
imperméabilisées

Interdit

Sauf conditions particulières

Fontaines



Fermeture

Publiques et privées en
circuit ouvert

Interdits

Sauf activités commerciales
et sous conditions particulières



Plans d'eau

**Remplissage
et vidange**



Piscines privées et bains à remous
($> 1 \text{ m}^3$)

Interdits

Sauf conditions particulières

Retrouvez toutes les infos de l'arrêté préfectoral
sur le site www.ain.gouv.fr

1

2

3

4

Niveaux d'alerte

